

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par
M. Cordery, Mme Lemaire, M. Le Borgn', M. Arnaud Leroy et M. Amirshahi

ARTICLE 20

I. A l'alinéa 1, substituer aux mots : « au Haut Conseil »,

les mots :

« à l'Assemblée ».

II. A l'alinéa 12, substituer aux mots : « du Haut Conseil »,

les mots :

« de l'Assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.